

**CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT  
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU MARDI 06 JUIN 2017 - 20 H 30**

**Présents** : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, , Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, Sandrine BUENAFUENTE, David CLOUVET, Philippe MANOUKIAN, Stéphanie MATHON, Marie-Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND, Ingrid VACLE, Jérôme VAUCHER

**Excusés** : Vincent JARNET

**Date de convocation** : 01<sup>er</sup> juin 2017

**Secrétaire de séance** : le Conseil Municipal désigne Ingrid VACLE

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 mai 2017**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 02 mai 2017

**Requalification des abords de la salle des fêtes / sécurisation et embellissement de l'entrée Sud du village – point sur les travaux et coût final**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux prévus au marché passé avec l'entreprise SOCAP ont été achevés le 19/05/2017.

Il reste quelques finitions à apporter (séparateurs de voie, marquage au sol, système de ralentissement des véhicules....)

Une rencontre avec M LUCCHINI (Direction des transports – conseil Départemental) est prévue le 07 juin, afin de définir le trajet du bus.

Il présente ensuite le bilan financier de ces travaux.

Le conseil municipal décide de fixer la date de l'inauguration au 01<sup>er</sup> juillet 2017 à 11 h 00

**Ecole / Cantine**

**Ecole :**

- présentation d'une demande d'un poste de 4<sup>ème</sup> ATSEM. En effet, les effectifs de la classe CP / GSM située à Saint Julien sur Veyle nécessitent l'embauche d'une ATSEM.

Les finances communales n'étant pas extensibles, le conseil Municipal valide le principe d'embauche d'une ATSEM à mi-temps.

Les Maires du RPI se réuniront le lundi 12 juin pour discuter de cette demande.

- Le Maire présente une demande de subvention pour 2018 pour financer une classe découverte sur le thème de la Grande Guerre. Le Conseil municipal donne un accord de principe dans l'attente d'éléments complémentaires.

- TAP : information sur la participation financière des communes

**Cantine :**

Le Sou des Ecoles a alerté les 3 Mairie afin d'informer de ses grandes difficultés pour la gestion de la cantine (gestion du personnel, relance paiements, manque d'implication des parents...)

Un courrier signé des 3 maires a été envoyé aux parents. Pascale DEGLETAGNE informe les conseil municipal des retours suite à ce courrier

- information sur les difficultés d'un enfant handicapé scolarisé à SULIGNAT pour rester à la cantine le mardi . les parents d'élèves ont été informés et une aide bénévole sera apportée par une maman pour cet enfant.

Le prochain conseil d'école se déroulera le 15/06 à St Julien sur Veyle

**Lotissement le Village / Le Chêne**

Information sur l'appel d'offre qui sera prochainement lancé par AXIS

Information sur la prochaine rencontre avec LOGIDIA (12/06/2017) afin d'échanger sur le projet de construction lotissement du chêne.

## **Remplacement André PIN MONNIER**

M PIN MONNIER devrait partir en retraite au 31/08/2017 ( en attente de la validation du dossier par la CNRACL). Il sera également mis en congé maladie à compter du 01 juin 2017.

Information sur son remplacement durant son congé maladie

## **Désignation de représentants des Mairies au sein de la CLECT**

Considérant la fusion des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont pour créer la Communauté de Communes de la Dombes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Considérant le fait que la Fiscalité Professionnelle Unique, le régime fiscal de ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale impose la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant le fait que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement,

Considérant le fait que l'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts), mais que pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, Considérant la volonté du Conseil Communautaire de garantir que lors des votes, chaque commune bénéficie d'une seule voix, que les rapports de la CLECT soient donc votés par 36 membres, soit une voix par commune, de préférence le Maire ou son suppléant ou un membre de l'exécutif désigné par lui,

Considérant le vote du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 18 mai 2017, validant une composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

- 43 membres : 36 membres, de préférence les maires, désignés par chaque conseil municipal, représentant chacune des 36 communes, accompagnés des 7 membres de l'exécutif non maires,
- 36 membres avec voix délibérative : 1 voix par commune,
- Un suppléant par commune, désigné par chaque conseil municipal.

Le Maire propose au conseil municipal

- De désigner au titre de représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :
  - o Un représentant titulaire : JARNET Bernard
  - o Un représentant suppléant : RIGOLLET Marc

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du 18 mai 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT à 1 titulaire et 1 suppléant par commune,

- Décide de désigner au titre de représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :
  - o Un représentant titulaire : JARNET Bernard
  - o Un représentant suppléant : RIGOLLET Marc
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

## **Rapport assainissement 2016**

Conformément à la loi N° 95-101 du 02 février 1995 et au décret N° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement obligeant les maires à publier et à présenter à leur conseil municipal, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel assurant la transparence sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal prend connaissance du rapport eau et assainissement de l'année 2016

.Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport assainissement 2016.

## Informations de la municipalité

### ➤ Voirie

La commission s'est réunie pour effectuer la tournée des chemins et envisager les travaux 2017. Une consultation sera lancée auprès d'entreprises.

Marc RIGOLLET évoque la possibilité d'installer un radar pédagogique afin de renforcer la sécurisation de l'entrée du village, côté école. Le conseil municipal donne un accord de principe à l'installation d'un radar pédagogique

Il informe ensuite le conseil municipal de l'achat d'une pompe raccordée au puits situé derrière la mairie pour l'arrosage des massifs.

- Communauté de Communes : Pascale DEGLETAGNE évoque le projet intercommunal de centre nautique à Villars les Dombes . Le Conseil municipal , bien que ne validant pas ce projet, ne souhaite pas délibérer sur ce sujet.

### ➤ Tenue du Bureau élections législatives

#### 1<sup>er</sup> tour – Dimanche 11 juin 2017

**7h45 :** Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Alain BEAUFORT  
**11h 30:** Sandrine BUENAFUENTE , Bernard JARNET, Vincent JARNET  
**15 h 00:** Daniel VERNAY, Jérôme VAUCHER, David CLOUVET  
**18 h 00 :** Dépouillement pour tous

#### 2<sup>ème</sup> tour – Dimanche 18 juin 2017

**7h45 :** Pascale DEGLETAGNE, Ingrid VACLE, Isabelle BRULAY  
**11h 30:** Marie-Thérèse PERRET, Bernard JARNET, Stéphanie MATHON  
**15 h 00:** Daniel VERNAY, Stéphane RAYMOND, Philippe MANOUKIAN  
**18 h 00 :** Dépouillement pour tous

### ➤ Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Maire informe le conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Propriétaire : Consorts BUET

Adresse du bien : 140, route de Communaux

Acquéreurs : M et Mme Christian RUDE domiciliés à CHATILLON SUR CHALARONNE

- Propriétaire : SCI de la Vieille côte

Adresse du bien : Rue du village

Acquéreurs : M et Mme Marc GUYÉ

Le Conseil Municipal, décide de renoncer au droit de préemption pour ces biens.

- Lettre des élus : parution d'un nouveau numéro au mois de juin.

### ➤ Divers

Information sur le projet d'un lotisseur privé.

Le Maire rappelle qu'une réunion de présentation d'un projet de parc éolien avec l'entreprise CNR se déroulera le 14/06 à Dompierre-sur-Chalaronne

ADMR : l'Assemblée Générale a eu lieu le 18/05/2017

Jury d'assise 2018 : le tirage au sort a désigné Aurélia ROGNARD épouse DESCOLLONGES